AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

DLP 31-5-88027142

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO -
☎ 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 121
du 26 Mai 1988

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant : J.C. COQUET
Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes
Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD
ISSN
C7 39 - 9633

VIGNE :	Eclosion de cicadelles de la Flavescence Dorée, vers de la grappe
PECHERS :	Cochenille du mûrier
OLIVIERS :	Teigne de l'olivier
AGRUMES :	Aleurodes
CULTURES LEGUMIERES :	Mildiou

VIGNE

C'est le début **floraison** pour de nombreux cépages.

** Flavescence Dorée

Les premières éclosions de **cicadelles** de la **flavescence dorée** (scaphoïdeus titanus) ont été observées :

- le 19 mai dans la région d'AJACCIO par les techniciens de la Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud.

- le 16 mai sur la MARANA par les techniciens du S.P.V. et du C.I.V.A.M.

** Tordeuses de la grappe

Le vol de première génération touche à sa fin.

--> Sur les règions du CAP CORSE, PATRIMONIO, MARANA, CASINCA, PORTO-VECCHIO, ORTOLO, TARAVO, PISCIATELLO, CARGESE, inutile de traiter.

--> Sur le nord de la plaine orientale, les régions d'ALERIA, ANTISANTI, GHISONACCIA, les vols ont parfois été importants, on observe des glomérules mais le seuil de traitement n'est pas atteint.

--> Sur le plateau de PIANICCIA, on peut voir encore des pontes, mais aussi des glomérules ; compte tenu de la longueur du vol, et du nombre de chenilles dé... observées, un traitement peut-être réalisé dans les parcelles atteintes dés ré...on du bulletin.

P43

Faites le point sur les produits avec le tableau joint.

PECHER

** Cochenille du murier

Un traitement doit-être réalisé avant la fin du mois. Attention, ce parasite peut proliférer et faire des dégâts considérables. Préferez les produits à base de **methidation** (ULTRACIDE 20 bouillie) ou des produits à base de parathion.

OLIVIER

** Teigne de l'olivier

Les premières fleurs sont ouvertes, et dans les variètés trés précoces , on observe déjà quelques dégâts de teigne.
Réalisez un traitement dès maintenant en préférant :

bacillus thuringensis	BACTOSPEINE 16000

Vous pouvez également utiliser :

carbaryl	SEVIN
dimethoate	N.S.

AGRUMES

Dans les vergers, le vol d'adultes d'aleurodes citri a débuté, mais ne pas traiter pour le moment.

CULTURES LEGUMIERES

Maintenez une protection **anti-mildiou** aprés les pluies ou aprés les arrosages par aspersion.

Dernières nouvelles

Des pullulations de **chenilles** (Vanessa Cardui) sont actuellement observées en toutes régions sur chardons, mauves et même bourraches.

Ces pullulations sont spectaculaires, mais ont peu d'indidence sur les plantes cultivées.

Si elles ont lieu à proximité de cultures maraîchéres, contentez-vous

- de pulvériser un produit à base de **bacillus thuringensis** lorsque les chenilles sont petites.

- sur chenilles plus âgées, effectuer un traitement à base de phosalone (ZOLONE)

VERS DE LA GRAPPE : PRODUITS POUR TRAITEMENT PRÉVENTIF OU CURATIF (LARVES JEUNES ET ÂGÉES)

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose S.C./ha	Préventif (Nbre jours rémanence)	Curatif* (Age chenille)	Délais avant récolte (jours)	Prix F ha** Hors taxe	Observations
méthidathion	Ultracide 20	1,5 l ou 1,5 kg	12	15	15	95,90	Autorisé sur cochenilles
methomyl	Lannate 20 L Metover	2 l 1,5 kg	12	25	7	156,50	
parathion microencapsulé	Penncap M	1,25 l	12	25	15	116,50	
parathion(s)	Nombreuses spécialités	Nombreuses	4 à 8	25	15	de 15,00 à 17,00	Rémanence fonction des températures et du vent
thiodicarbe	Larvin	1 l	14	25	14	155,40	
diéthion + parathion	Rhodiatox acaricide	3 l	10-12	15	15	124,40	Autorisé sur acariens
parathion + soufre	Nombreuses spécialités	30 kg	4 à 8	25	15	180,00	Rémanence fonction des températures et du vent

VERS DE LA GRAPPE : PRODUITS POUR TRAITEMENT PRÉVENTIF (AVANT ÉCLOSION DES ŒUFS OU SUR TRÈS JEUNES LARVES)

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose S.C./ha	Préventif (Nbre jours rémanence)	Curatif* (Age chenille)	Délais avant récolte (jours)	Prix F ha** Hors taxe	Observations
alphaméthrine	Fastac	0,35 l	14	3	7	108,50	
azinphos méthyl	Nombreuses spécialités	1,75 ou 2 kg	7	7	15	•	
biphenthrine	Talstar Talstar Flo	0,25 l 0,3 l	14	7	0	184,20 •	Autorisé sur acariens jaunes
bromophos	Nexion 40	1,25 l	10	7	7	•	
carbaryl	Nombreuses spécialités	1,5 kg	12	3	7	114,60	
chlorpyriphos-éthyl	Dursban 2	1,25 l	12	•	21	82,10	
λ-cyalothrine	Karaté	0,35 l	14	7	0	170,90	Autorisé sur acariens
cyperméthrine	Nombreuses spécialités	0,3 l à 0,6 l	12	3	7	69,60 à 81,30	
deltaméthrine	Decis - Decis Flow	0,7 l	12	7	0	161,60	
dialiphos	Torak E	1,5 l	•	•	30	•	
fenitrothion	Nombreuses spécialités	1 l ou 1,25 kg	•	•	15	75,00	
fenvalérate	Sumicidin 10	0,75 l	14	3	0	123,20	Autorisé sur acariens jaunes (E. carpini)
malathion	Nombreuses spécialités	1,5 l	12	7	7	68,00	
phosalone	Azophène Flo-Zolone Flo	1,2 l	7	7	15	168,60	
quinalphos	Ekalux	1 l	14	7	21	143,80	
chlorpyriphos éthyl + cyperméthrine	Nurelle D	1 l	•	•	21	110,30	Autorisé sur cicadelle des grillures = cicadelle verte
chlorpyriphos éthyl + diméthoate	Finetyl D - Salut	1 l	12	3	30	110,00	Autorisé sur cicadelle des grillures = cicadelle verte
chlorpyriphos méthyl + cyperméthrine	Daskor	1 l	14	7	21	137,50	Autorisé sur cicadelle des grillures = cicadelle verte
cyperméthrine + diazinon	Polydial S	1,2 l	12	7	0	154,40	
cyperméthrine + diéthion	Scipio	1,25 l	14	3	0	113,20	Autorisé sur acariens
fenitrothion + fenvalérate	Sumicombi	1 l	12	7	15	130,00	
fenitrothion + trichlorfon	Dicontal Fort	2 kg	•	•	15	124,20	
malathion + fenitrothion + cyperméthrine	Nodust	1 l	14	7	15	146,50	
cyperméthrine + soufre	Pyresoufre	30 kg	12	3	7	237,00	
PRODUITS A APPLIQUER AVANT TOUTE ECLOSION							
fenoxycarbe	Inségar	0,6 kg	14	0	0	330,00	Uniquement sur 2e et 3e génération; 1 seule application par génération

* Destruction des chenilles jusqu'à X jours • Manque de références

** Extrait de : « Le coût des fournitures en viticulture » - 17e édition

Liste arrêtée au 15 janvier 1988 

